

## COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 21 mars 2024**

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 25  
excusés : 2 dont 2 procurations  
absent : /



### **3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

#### **Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2023**

##### **3-1. Budget Principal**

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 15 mars 2024 du Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune de Village-Neuf et de la note de présentation synthétique s'y rapportant.

Mme la Maire détaille la note de présentation en séance et demande à l'assemblée s'il y a des questions particulières, apportant toutes les précisions nécessaires.

A l'issue de son exposé, Mme la Maire quitte la salle de séances et M. KASTLER, Adjoint, est désigné Président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif 2023 conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- ↪ Vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- ↪ A l'unanimité des voix ;
- Approuve le Compte Administratif (Budget Principal) de l'exercice 2023 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

#### **A. Section de fonctionnement**

Reports de l'exercice 2022 :	+ 1 300 503,47 €
Recettes de l'exercice 2023 :	+ 7 129 672,48 €
Dépenses de l'exercice 2023 :	- 5 960 475,28 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2023 :</u>	<u>+ 2 469 700,67 €</u>

#### **B. Section d'investissement**

Reports de l'exercice 2022 :	+ 2 289 883,95 €
Recettes de l'exercice 2023 :	+ 2 927 605,71 €
Dépenses de l'exercice 2023 :	- 2 307 823,36 €
Restes à réaliser à reporter en recettes :	+ 769 000,00 €
Restes à réaliser à reporter en dépenses :	- 4 940 000,00 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2023 :</u>	<u>- 1 261 333,70 €</u>

#### **C. Total du budget :**

Excédent de fonctionnement :	+ 2 469 700,67 €
Déficit d'investissement :	- 1 261 333,70 €
<u>Excédent global :</u>	<u>+ 1 208 366,97 €</u>

Après l'adoption du Compte Administratif, Mme la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- ↪ Vu les explications du Directeur Général des Services ;
- ↪ A l'unanimité des voix ;

- Décide de prélever la somme de **1 261 333,70 €** de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;
  - Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal produit par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.
- Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Mme la Maire, ordonnateur.

-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 26 mars 2024

Le secrétaire,



Olivier CRELEROT

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Délibération certifiée exécutoire le 26/03/2024  
Signé : Mme la Maire, Isabelle TRENDEL